

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD

Le 7 mars 2022, à 19h 30, se tient une séance régulière du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents messieurs les conseillers, Xavier Bouhy, Richard Doyon et Francis Fecteau ainsi que mesdames les conseillères Dany Plante, Nancy Lessard et Patricia Bolduc formant quorum sous la présidence de monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire.

Assistent également monsieur Félix Nunez, directeur général greffier-trésorier.

Le secrétaire de l'assemblée est monsieur Félix Nunez.

Monsieur le Maire dit une réflexion.

2022-03-029

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par madame Dany Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente session soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2021-03-030

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 FÉVRIER 2022

Proposé par madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le procès-verbal de la séance régulière du 7 février 2022 soit adoptée.

ADOPTÉE

2021-03-031

DEMANDE DE COMMANDITE – CLUB DE VTT LES AVENTURIERS DE BEAUCE

ATTENDU QUE le Club de VTT Les Aventuriers de Beauce organise une activité bénéfice sous forme d'un dîner hot dogs le samedi 12 mars;

ATTENDU QUE le terrain ciblé pour l'événement nécessite un dégagement de neige, afin de libérer l'espace;

Proposé par monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'accorder un montant de 250\$ au Club de VTT Les Aventuriers de Beauce, comme commandites pour défrayer les coûts de déneigement nécessaire au bon fonctionnement de leur activité.

ADOPTÉE

2022-03-032

**RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE,
NOMINATION DU RESPONSABLE :**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor a adopté un règlement sur l'utilisation de l'eau potable en juillet 2021;

ATTENDU QUE le règlement stipule qu'un responsable doit être nommé pour pouvoir en faire l'application;

ATTENDU QUE madame Mélanie Lévesque est maintenant l'urbanisme attiré par la MRC Robert-Cliche pour la Municipalité de Saint-Victor;

Proposé par madame Patricia Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de nommer madame Mélanie Lévesque, inspecteur urbanisme, comme responsable pour l'application du règlement concernant l'utilisation de l'eau potable :

ADOPTÉE

Madame Patricia Bolduc quitte son siège pour le prochain sujet

2022-03-033

RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE – CRÉDIT ALLOUÉ

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor est soucieuse de l'économie d'eau potable;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor promouvoit les gestes écoresponsables;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor a offert un crédit de 100\$ à l'achat et l'installation d'un récupérateur d'eau de pluie pour les abonnés du réseau d'eau publique en 2021;

Proposé par monsieur Richard Doyon,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil, d'accorder un crédit de 100\$ cette année pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie pour les abonnés du réseau d'eau publique sous preuve d'achat et d'installation au système de gouttière avant 31 octobre 2022. Un seul crédit par compte de taxes sera accordé.

ADOPTÉE

Madame Patricia Bolduc regagne son siège.

2022-03-034

MODIFICATION DE LA DATE DE SÉANCE D'OCTOBRE

ATTENDU que le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2022 a été adopté le 3 décembre 2018

ATTENDU que la séance du 3 octobre sera déplacée le lendemain, soit le 4 octobre 2022;

Proposé par madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter le calendrier des séances du conseil 2022 révisé suivant :

10 janvier	7 février
7 mars	4 avril
2 mai	6 juin
4 juillet	1^{er} août
12 septembre	4 octobre
7 novembre	5 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié, par le directeur général greffier-trésorier, conformément à la Loi qui régit la Municipalité.

ADOPTÉE

2022-03-035

PREMIERS RÉPONDANTS – DÉPART DE DANY JOLICOEUR

ATTENDU QUE madame Dany Jolicoeur nous a remis une correspondance à l'effet qu'elle désire quitter ses fonctions au sein des premiers répondants:

Proposé par monsieur Francis Fecteau,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'accepter la démission de madame Dany Jolicoeur au sein de l'équipe des premiers répondants et nous remercions madame Jolicoeur pour ses 16 années d'aide:

ADOPTÉE

2022-03-036

AUTORISATION À LA SIGNATURE DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES TRAVAUX PUBLICS

Proposé par madame Patricia Bolduc,

Et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil de mandater monsieur Jonathan V. Bolduc, maire, et monsieur Félix Nunez, directeur général, à adopter et signer tous les documents nécessaires au renouvellement de la convention collective de travail des employés du secteurs des travaux publics, effective jusqu'au 31 décembre 2026:

ADOPTÉE

2022-03-037

TRAVAUX PUBLICS – ACHAT D'UNE BENNE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor désire faire l'acquisition d'une benne épandeuse en U;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor a procédé à un comparatif de produits et de prix afin de faire un choix éclairé;

Proposé par monsieur Richard Doyon,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil, de faire l'acquisition d'une benne de la compagnie Service d'équipement GD inc. au montant de 46 162.46\$ taxes incluses;

ADOPTÉE

2022-03-038

MANDAT RAPIÉÇAGE ET RESURFACAGE PARTIEL

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor a demandé des soumissions pour le rapiéçage et le resurfacement partiel des rues ;

ATTENDU QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 25 février dernier, six (6) entreprises ont déposé leurs documents de soumission avant la date et l'heure limite;

Ont soumissionné :

- Pavage Abénakis : 101 178.00\$
- Pavage Sartigan ltée : 84 539.40\$
- Les pavages de Beauce ltée : 87 898.39 \$
- Pavage F.F. inc. : 72 980.38 \$
- Excavations Bolduc. : 98 878.50 \$
- Construction BML, Division Sintra inc. : 116 987.06\$

Tous les prix sont taxes incluses.

Proposé par madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du conseil, d'accorder le contrat de rapiéçage de pavage et resurfacement partiel des rues à l'entreprise Pavage F & F inc., au montant total de 72 980.38 \$ taxes incluses et selon les conditions de l'appel d'offres.

ADOPTÉE

2022-03-039

**MANDANT FOURNITURE DE SABLE ET DE MATÉRIAUX
CONCASSÉS**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor a invité des entreprises à soumissionner pour la fourniture de sable et de matériaux granulaires concassés;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été déposées avant la date et l'heure limite, soit Excavation Pamphile Rodrigue inc. et Excavation R. Beaudoin. ;

- Excavation Pamphile Rodrigue inc. : 127 334.81\$ taxes incluses
- Excavation R. Beaudoin. : 132 422.46\$ taxes incluses

Proposé par madame Dany Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du conseil, d'octroyer le mandat à Excavation Pamphile Rodrigue inc. au montant de 127 334.81\$ taxes incluses

ADOPTÉE

2022-03-040

MANDAT LNA – ÉTUDE HYDROGÉOLOGIQUE DU PUIT D'ESSAI SV/PE=4-2021

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Victor connaît des périodes de pénurie d'eau potable durant la saison estivale depuis quelques années;

ATTENDU QU'UN puit d'essai est actuellement en fonction ;

ATTENDU QUE la phase 1 pour ce puit est un essai de pompage par palier;

ATTENDU QUE la phase 2 pour ce puit est un essai de pompage de longue durée 72h;

ATTENDU QUE la phase 3 pour ce puit est la détermination des aires de protection et de la vulnérabilité ainsi que l'inventaire des activités;

ATTENDU QUE la phase 4 pour ce puit est un rapport hydrogéologique;

ATTENDU QUE la phase 5 pour ce puit est le support pour la demande d'exclusion à la CPTAQ;

Proposé par monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'octroyer le mandat à la firme d'hydrogéologue LNA Laforest Nova Aqua Inc. pour la somme de 24 777.11\$ taxes incluses, correspondant à la supervision et la réalisation des travaux nécessaires ainsi que la rédaction du rapport concernant l'étude hydrogéologique du nouveau puit..

ADOPTÉE

2022-03-041

AUTORISATION DE TENIR UN DERBY DE DÉMOLITION

ATTENDU la demande d'autorisation de tenir un derby de démolition;

ATTENDU que l'événement existe depuis plus de 40 ans et apporte des retombées économiques pour les commerces de la municipalité;

ATTENDU QUE le promoteur doit respecter la quiétude et l'environnement de ses voisins qui habitent à proximité du site;

ATTENDU QUE les promoteurs, monsieur Dany Rodrigue et ses partenaires, s'engagent à respecter la programmation inscrite sur sa demande;

Proposé par monsieur Richard Doyon

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser la tenue d'un derby de démolition sur le territoire de la municipalité de Saint-Victor sous certaines conditions énumérées ci-après :

Que la programmation inscrite sur la demande soit respectée et advenant une modification ou un ajout à la programmation, elle sera communiquée à la municipalité au moins 7 jours avant l'événement ;

Que les clôtures de délimitations soient installées au maximum au centre de la Rue Saint-Joseph et laissant toujours une voie de libre ;

Que la rue Saint-Joseph peut être fermée pour la circulation entre de la quincaillerie Hercule Fortin et le 226 rue Saint-Joseph, du jeudi 21 juillet au 26 juillet 2022 mais doit laisser la circulation locale libre en tout temps, nous demandons que le jour du derby un signaleur soit assigné pour ne pas que les visiteurs bloquent la circulation ;

Que toutes plaintes reçues du voisinage soient traitées avec respect ;

Que le démontage et le nettoyage final du site soient exécutés avant le 31 juillet 2022 ;

Que si les conditions énumérées plus haut ne sont pas respectées, le conseil municipal appliquera le règlement RM-SQ-02 règlement sur les nuisances.

ADOPTÉE

2022-03-042

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT SUR LA
RENATURALISATION DES BERGES**

Monsieur Francis Fecteau donne avis de motion qu'un projet de règlement concernant la renaturalisation des berges sera déposé à une séance ultérieure

ADOPTÉE

DUVALTEX

ATTENDU que Duvaltex inc. exploite une entreprise au 250 route de la Station, à Saint-Victor;

ATTENDU que selon une entente industrielle intervenue en 1997 entre Les Lainages Victor Ltée, entreprise détenue par Duvaltex inc., et la Municipalité, celle-ci traite les rejets d'eaux usées de Duvaltex inc. selon les modalités prévues à cette entente (ci-après : l' « Entente de 1997 »);

ATTENDU que la Municipalité et Duvaltex inc. désirent résilier l'Entente de 1997 et convenir d'une nouvelle entente industrielle qui correspond aux besoins actuels;

ATTENDU que Duvaltex inc. exige une compensation financière de la Municipalité pour mettre fin à l'Entente de 1997, laquelle lui accordait un droit d'utilisation des ouvrages municipaux au-delà de ce que la nouvelle entente industrielle accordera;

ATTENDU qu'après plusieurs mois de discussion entre les parties, la Municipalité est prête à offrir à Duvaltex inc. une compensation financière de 425 000,00\$, conditionnellement à ce que la nouvelle entente industrielle soit conclue au plus tard le 31 mars 2022;

ATTENDU qu'en aucun temps la compensation financière versée ne doit être interprétée comme étant un remboursement de taxes ou une aide financière accordée à Duvaltex inc., mais bien une compensation financière en échange du rachat du droit personnel de Duvaltex inc. découlant de l'Entente de 1997;

ATTENDU qu'advenant l'acceptation de la présente offre par Duvaltex, la Municipalité et Duvaltex inc. préciseront les termes et modalités de cette entente dans une transaction et quittance qui sera soumise pour approbation par le présent conseil ultérieurement;

Proposé par monsieur Xavier Bouhy,

Et réolue à l'unanimité des membres du conseil que la Municipalité accepte d'offrir à Duvaltex inc. une compensation financière d'une valeur de 425 000,00\$ pour mettre fin à l'Entente de 1997, laquelle accordait à Les Lainages Victor Ltée, entreprise détenue par Duvaltex inc., un droit d'utilisation des ouvrages municipaux au-delà de ce que la nouvelle entente industrielle accordera, et ce, conditionnellement à ce que la nouvelle entente industrielle soit conclue au plus tard le 31 mars 2022;

Advenant que l'offre soit acceptée, et pour acquitter le montant de 425 000.00\$, les fonds seront pris dans le surplus accumulés du secteur aqueduc, égout et assainissement (poste au grand livre 59-15300-000);

QUE la Municipalité mandate la firme Morency Société d'avocats pour transmettre la présente offre aux avocats de Duvaltex inc.

ADOPTÉE

LES COMPTES

Proposé par monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil,
d'accepter les comptes du mois de février.

Visa	7 816,00 \$
FQM Assurances	73 995,74 \$
Solution Profil Financier (Katherine Métivier)	968,75 \$
Téléphone St-Victor	399,64 \$
Telus Mobilité	139,03 \$
Association des directeurs municipaux	619,72 \$
Paméla Doyon (janvier et février)	1 696,00 \$
Myriam Bélanger	109,74 \$
Hydro Québec	3 557,29 \$
Colette Gosselin	610,00 \$
Jonathan V. Bolduc (cellulaire)	66,07 \$
Visa Desjardins (janvier 2022)	1 451,23 \$
Sylvie Groleau	40,32 \$
Nancy Lagueux	689,86 \$
Amilia	237,58 \$
PlanifTime	2 686,10 \$
Techni Consultant	15 444,62 \$
Cordonnerie Bureau	124,16 \$
Marie-Soleil Gilbert	885,31 \$
VK Création de contenu	873,81 \$
Energies Sonic	9 766,78 \$
Armand Lapointe Equipement	525,44 \$
Usinage Xpress	478,29 \$
Magasin Coop	441,42 \$
Artistes et Artisans de Beauce	300,00 \$
Construction Benoit Pépin	1 069,27 \$
Eurofins Environex	2 144,29 \$
Morency Avocats	9 422,84 \$
Remorques du Nord	16 531,32 \$
Localisation Bois-francs	688,70 \$
Centre du Camion Amiante	688,52 \$
Pneus Beaucerons	5 479,67 \$
Blanchette Vachon	8 623,13 \$
Garage Alex Bolduc	1 080,81 \$
M.R.C. Robert-Cliche	6 279,81 \$
Lawson Products	532,38 \$
Energir	2 763,10 \$
Equipement de bureau Demers	29,87 \$
Hercule Fortin Inc.	10,34 \$
Garage Bizier	659,77 \$
Mines Seleine	20 303,42 \$
Novalie impression	185,39 \$
Ville de Beauceville	1 805,14 \$
Ville Saint-Georges	860,20 \$
Librairie Sélect	477,95 \$
Solutions GA	459,90 \$
Rénovation Steve Bureau	582,00 \$

Extincteur de Beauce	71,12 \$
Automatisation JRT	1 179,76 \$
TOTAL	205 851,60 \$

ADOPTÉE

2022-03-045

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par madame Nancy Lessard,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil,
que la présente séance soit levée.

ADOPTÉE

Jonathan V. Bolduc
Maire

Félix Nunez
Directeur général
Greffier-trésorier